

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Circulaire de Mgr l'archevêque. — III Communication officielle. — IV Le Père Manseau des Cleres de Saint-Viateur. — V Prières des Quarante-Heures. — VI L'Œuvre de la Sainte-Enfance : Les origines, son but, son importance. — VII Les Rédemptoristes à Montréal. — VIII La messe pour les défunts.

AU PRONE

Le dimanche, 22 novembre

On annonce :

Le premier dimanche de l'Avent;

La fête de saint André (demain);

L'indulgence du mois de novembre (1);

La neuvaine de l'Immaculée-Conception, samedi le 28 (2);

Dans le diocèse de Sherbrooke, lundi, le 30, le 21e anniversaire du sacre de Mgr l'évêque ;

Dans le diocèse de Joliette, la collecte, le 1er dim. de l'Avent, pour les orphelins.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 22 novembre

Messe du 24e dim. après la Pentecôte, **semi-double**; mém. de Ste Cécile ; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dimanche, mém. 1o de saint Clément, 2o de sainte Cécile, 3o de sainte Félicité.

Dans la cathédrale de Valleyfield :

Fête de sainte Cécile, **double de 1e cl.**; seule mém. du 24e dim.

(1) En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quel-que exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique, (non semi-publique), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

(2) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent, après la Pentecôte; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de S. Clément (au 23) et du dim.